

## CENTIONS DE RESERVATION

### LA RESERVATION SERA PRISE EN COMPTE

- après accord de la direction
- avec votre signature au bas du dit contrat dément rempli
- avec votre versement de 30 % du montant du séjour + 35 € de frais de dossier non remboursables + 2 % du coût de votre séjour pour l'assurance annulation facultative.
- En location : le solde sera réglé 30 jours avant votre arrivée.
- En camping : le solde sera réglé le jour de votre arrivée. Le montant de votre séjour dû sera calculé sur les dates d'arrivée et de départ inscrites sur le bulletin de réservation.
- Aucune réduction ne sera consentie pour un retard ou un départ anticipé et en aucun cas, le critère clé de l'emplacement ne pourra donner préférence à un remboursement des arrhes versées. Les emplacements sont en conformité avec la législation en vigueur sur les terrains de camping.
- L'écompte doit nous parvenir dans un délai de 8 jours, suivant la réception du contrat. Un accusé de réception vous sera envoyé, non cessible à un tiers, il devra être présenté le jour de votre arrivée.

Attention : En cas de retard, veuillez nous en aviser par écrit. Si aucune information ne nous parvient à ce sujet, l'écompte sur la location sera attribué à un autre client dès le lendemain 12 h. L'acompte ne sera pas remboursé.

### TARIFS LOCATION

Nos tarifs comprennent : la location du mode d'hébergement choisi, la vaisselle, l'assistance technique, les consommations d'eau, de gaz, d'électricité, la literie (couettes + oreillers) et l'accès à l'arrivée. Seules les personnes inscrites sont autorisées à occuper l'hébergement ou l'emplacement qui leurs sont alloués. Nous ne pourrons accepter plus de personnes que la capacité du mobil-home ne l'indique (enfants et bébé compris).

Toute personne, en dehors des personnes inscrites, sera considérée comme visiteur ; l'enregistrement de ce visiteur se fait à l'accès en présence du visiteur.

### TAXE DE SEJOUR

La taxe de séjour reversée à la municipalité n'est pas incluse dans nos tarifs et sera à régler à la réservation.

### INVENTAIRE

Un inventaire des lieux, mobiliers, matériels et ustensiles de cuisine, a lieu au départ de chaque locataire. Le locataire est tenu de contrôler le jour de son arrivée et de signaler toutes les anomalies.

Toute cassa déterioration ou perte sera facturée et retenue sur le montant de la caution selon la facture de réparation. 100 € seront retenus pour le nettoyage si l'état du propriétaire est jugé par nous irreversibile. L'inventaire sera fait par nos soins après votre départ.

### ANIMAUX

Tous les animaux sont acceptés dans les locations et sur les emplacements si les règles d'hygiène élémentaires sont respectées. (nourriture, couche, poils), et moyennant une redevance indiquée sur les tarifs et acquittée le jour de l'arrivée. Ils ne doivent en aucun cas être laissés seuls ou aux abords de la location. Ils doivent être tenus en laisse, tatoués, vaccinés contre la rage. Le canot de sauvetage vous sera demandé le jour de l'arrivée. Les chiens sont interdits dans les Sunélia Luxe TAGS et ne doivent pas excéder 6 kg dans les autres locations. Les chiens de catégorie 1 et 2 sont interdits.

### ACCUEIL

À votre arrivée, vous devez vous faire inscrire au bureau d'accueil. Le bracelet (à usage unique), permettant d'assurer la sécurité de nos clients et d'éviter l'intrusion de personnes extérieures, vous sera remis en échange d'une caution de 5 € par bracelet. Celle-ci vous sera restituée le jour de départ lorsque vous les rapporterez. Toute modification pourra entraîner une variation du montant du séjour devra être signalée le jour même. Les visiteurs séjournant plus de deux heures devront se déclarer au bureau d'accueil et s'acquitter de la redevance.

### PARC AQUATIQUE

Par mesure d'hygiène, les shorts de bain sont strictement interdits dans les espaces aquatiques.

### FRAIS D'ANNULATION

En l'absence d'assurance annulation ou en cas de non prise en charge par celle-ci, des retenues seront opérées sur les sommes déjà versées ou dues selon les modalités suivantes :

### LOCATION

Plus de 60 jours avant le début du séjour : 35 €  
Entre 31 et 60 jours : 30 % du coût du séjour  
Entre 21 et 30 jours : 50 % du coût du séjour  
Entre 8 et 20 jours : 75 % du coût du séjour  
Entre 2 et 7 jours : 90 % du coût du séjour  
Moins de 2 jours : la totalité du séjour reste due.

### CAMPING

Annulation plus d'un mois avant l'arrivée : 35 € conservés par le loueur  
Annulation moins d'un mois avant l'arrivée : l'acompte, soit 30 %, est conservé par le loueur.

Dans tous les cas, les frais de dossier ne seront pas remboursés.

### GARANTIE ANNULATION

La garantie annulation n'est pas incluse dans le prix, elle est facultative et s'élève à 2 % du montant total pour les séjours de moins de 7 nuits. Elle est offerte à partie de 7 nuits de séjour.

Elle est payable au moment de l'inscription. Aucune réduction ne sera consentie pour un retard ou un départ anticipé.

### A/NATURE DE LA GARANTIE

L'assurance annulation garantit les arrhes versées (hommes les frais de dossier). Elle intervient lorsqu'il s'effectue une demande d'annulation de son séjour pour les raisons énumérées ci-après :

1- Une maladie grave, un accident grave ou le décès : de l'assuré, de son conjoint de droit ou de fait, de son tuteur, de ses ascendants : descendants, frères, soeurs, beaux-frères, belles-sœurs, gendre, belles-filles, beaux-pères ou belles-mères.

2- Des dommages matériels importants causés par le vol, l'incendie ou des éléments naturels atteignant les biens de l'assuré et nécessitant nécessairement sa présence.

3- L'annulation, pour un motif garanti, du compagnon de voyage de l'assuré et/ou des personnes inscrites sur le même bulletin d'inscription.

4- Les suites, séquelles et complications ou aggravations d'une maladie ou d'un accident constatées avant l'inscription au séjour.

5- Les complications d'une grossesse

6- Le licenciement économique de l'assuré

### B/ OBLIGATION EN CAS D'ANNULATION

L'adhérent doit prévenir immédiatement l'hôtel de plein air le lieu dans un délai de 48 heures, par lettre recommandée. L'adhérent doit transmettre dans les meilleurs délais : certificat médical, arrêt de travail ou les documents justifiant les soins reçus, bulletin d'hospitalisation, bulletin de décès. L'adhérent doit indiquer la date et les circonstances communes ou présumées ayant provoqué l'annulation.

### MODE DE RÉGLEMENT

Chèque, mandat, Eurochèque ou chèques vacances, carte bleue, virement bancaire.

IBAN : FR76 1380 7000 5151 0215 5611 329

BPBA St Brevin les Pins

## BOOKING CONDITIONS

### BOOKINGS WILL BE ACCEPTED

- on agreement by the management
- when signed by you at the bottom of the duly completed contract
- on receipt of your payment of 30% of the total for your stay + £35 non-refundable handling fee + 2% of the cost of your stay for optional cancellation insurance.
- For a rental property: the balance must be paid 30 days before your arrival.
- For a camping site: the balance must be paid on the day of your arrival. The total amount due for your stay will be calculated based on the arrival and departure dates supplied on the booking form.
- No reduction will be granted for late arrivals or early departures; and in no event shall a selection of a site give rise to a refund of the deposit paid. Choices of sites are made in compliance with current legislation governing campsite.
- The deposit must be received by us within 8 days of receipt of the contract. An acknowledgment of receipt will be sent to you, is not transferable to a third party and must be presented on the day of your arrival.

Important note: In case of delay, please notify us in writing. If no such information is received, the site or rental property may be assigned to another customer the following day at 12pm. The deposit will not be refunded.

### RENTAL RATES

Our rates include: rental of the chosen accommodation, crockery, technical assistance, consumption of water, gas and electricity, bedding (quilts + pillows) and welcome on arrival. Only registered persons are allowed to occupy the accommodation or site allocated to them. We are unable to accept more people than the indicated capacity of the mobile home (children and babies included).

Any person other than those registered will be considered as a visitor; visitors must be registered at reception in the presence of their host.

### TOURIST TAX

The tax of séjour paid to the municipality is not included in our rates and will need to be paid on booking.

### INVENTORY

An inventory of the property, furniture, equipment and kitchen utensils will be made on the departure of each tenant. Tenants are required to check and report any anomalies on the day of their arrival.

Any damage or loss will be charged and deducted from the deposit in accordance with the invoice for repairs. The sum of £100 will be retained for cleaning if the state of cleanliness is judged by us inadmissible. The inventory will be made by us after your departure.

### ANIMALS

Animals are accepted in rental properties and on the camping sites provided that rules of elementary hygiene are respected (food, bedding, hair), and for a fee indicated in the rates and payable on the day of arrival. They must in no case be left alone or allowed to wander outside the limits of the rental property or site. They must be kept on a lead, microchipped and vaccinated against rabies. The pet's health record will be requested on the day of arrival. Dogs are not allowed in Sunélia Luxe TAGS and must not exceed 6kg (13lb) in any other rental accommodation. Category 1 and 2 dogs are prohibited.

### RECEPTION

Upon arrival, you must register at the reception office. A bracelet (for individual use), to ensure the safety of our clients and prevent intrusion by outsiders, will be given to you in exchange for a deposit of £5 per bracelet. This deposit will be refunded to you on your day of departure when you return the bracelets. Any change that may result in a change to the total rate must be reported the same day. Visitors staying for longer than two hours will have to declare themselves at reception and pay the fee.

### WATER PARK

For hygiene reasons, swimming shorts are strictly forbidden in the water park/swimming pool.

### CANCELLATION FEES

In the absence of insurance cancellation, or in the event of a non-claimed claim, deductions will be made from the sum already paid or due as follows:

### RENTAL ACCOMMODATION

Cancellation more than 60 days before the beginning of the stay: £35  
Between 31 and 60 days: 30 % of the cost of the stay  
Between 21 and 30 days: 50 % of the cost of the stay  
Between 8 and 20 days: 75 % of the cost of the stay  
Between 2 and 7 days: 90 % of the cost of the stay  
Less than 2 days: the entire amount remains due.

### CAMPING PITCH

Cancellation more than one month before arrival: £35 shall be retained by us

Cancellation less than one month before arrival: the deposit, or 30%, shall be retained by us.

In all cases, the handling fee will be forfeited.

### CANCELLATION GUARANTEES

Cancellation insurance is not included in the price; it is optional and amounts to 2% of the total amount for stays of less than 7 nights. It is offered for stays of 7 nights or more.

It is payable at the time of application. No reduction will be granted for late arrival or early departure.

### A/NATURE OF THE GUARANTEE

The cancellation insurance guarantees the deposit paid (but not the handling fee). It takes effect when the insured is obliged to cancel their stay for one of the reasons listed below:

1- Serious illness, serious accident or death of the insured, their spouse or common-law partner, guardian, ascendant, descendant, brother, sister, brother-in-law, sister-in-law, son-in-law, daughter-in-law, father-in-law or mother-in-law

2- Major material damage caused by theft, fire or natural disasters affecting the property of the insured and requiring their presence.

3- The cancellation, for a guaranteed reason, of the insured's travel companion and/or person(s) registered on the same registration form.

4- The consequences, after-effects, complications or aggravations of an illness or an accident noted before booking the stay.

5- Pregnancy complications

6- Redundancy of the insured

### B/ OBLIGATIONS IN THE EVENT OF CANCELLATION

The insured must immediately notify the Le Fief campsite within 48 hours, by registered letter. The insured must send as soon as possible: medical certificate, documents proving health care received, hospitalisation report, death certificate. The insured must indicate the date and known or presumed circumstances necessitating cancellation.

### METHODS OF PAYMENT

Cheque, money order, Eurocheque or holiday vouchers, credit card, bank transfer.

IBAN: FR76 1380 7000 5151 0215 5611 329

BPBA St Brevin les Pins

## RESERVIERUNGSBEDINGUNGEN

### DIE BUCHUNG WIRD UNTER FOLGENDEN BEDINGUNGEN GÜLTIG

- nach Zustimmung der Geschäftsführung
- mit Ihrer Unterschrift unter dem vollständig ausgefüllten Vertrag
- mit Eintrichtung einer Anzahlung in Höhe von 30% des Aufenthaltspreises + 35 € Bearbeitungsgebühr (wird nicht erstattet) + 2% des Aufenthaltspreises für eine freiwillige Reiserücktrittsversicherung.
- Bei Unterkünften wird der Restbetrag 30 Tage vor der Anreise fällig.
- Bei Stellplätzen muss der Restbetrag am Anreisetag bezahlt werden.

Dieser wird auf Grundlage der im Buchungsformular eingetragenen An- und Abreisedaten berechnet.

Preisnachlässe im Falle einer verspäteten Anreise oder vorzeitiger Abreise werden nicht gewährt.

Das Kriterium der Platzwahl gilt in keinem Fall als Vorwand für Rückstättungsansprüche von bereits geleisteten Anzahlungen.

Alle Stellplätze sind mit den geltenden Richtlinien für Campingplätze konform.

Die Anzahlung muss innerhalb von 8 Tagen nach Erhalt des Vertrages bei uns eingehen. Sie erhalten von uns eine Empfangsbestätigung, die nicht dritte übertragbar ist. Diese muss bei der Ankunft vorgezeigt werden.

Achtung: Bitte informieren Sie uns bei Verspätungen schriftlich.

Wenn wir eine solche Information nicht erhalten, wird der gemietete Stellplatz oder die Unterkunft am Folgetag (12 Uhr) weitervermiert.

Die Anzahlung wird nicht erstattet.

### PREISE UNTERKÜNFTE

Unsere Preise enthalten die Miete für die gewählte Unterkunft, Geschirr, technische Unterstützung, Wasser-, Gas- und Stromverbrauch, Bettzeug, (Bettkästen und Kopfkissen), Empfang bei der Ankunft. Nur angemeldete Personen dürfen die gemietete Unterkunft oder den gemieteten Stellplatz nutzen und dort übernachten. Wir können nicht mehr Personen, als Belegzahlsatz des Mobilheims es vorgibt, akzeptieren (Babys und Kinder inklusive).

Personen, die nicht bei uns angemeldet sind, werden als Besucher gezählt; Besucher müssen sich in Anwesenheit des Gastgebers an der Rezeption registrieren.

### KURTAXE

Die Kurtaxe, die an die Stadtverwaltung überwiesen wird, ist nicht in unseren Preisen enthalten und muss mit der Reservierung beglichen werden.

### INVENTAR

Bei der Abreise findet eine Prüfung der Unterkunft und des Inventars statt, darunter Möbel und Küchenutensilien. Der Mieter muss bei der Ankunft eine Bestandsaufnahme machen und etwaige Mängel melden. Jeglicher Bruch, Verlust oder Schaden wird berechnet, der Rechnungsbetrag der Reparatur wird von der Kautions abgezogen. 100 € werden für die Eindringung einbehalten, sofern die Sauberkeit der Unterkunft unsersseits als unzureichend eingeschätzt wird. Die Prüfung des Inventars wird nach ihrer Abreise von uns durchgeführt.

### HAUSTIERE

Hausiere sind in den Unterkünften und auf den Stellplätzen gegen Bezahlung einer zusätzlichen Gebühr (siehe Preisliste) gestattet, wenn die gesetzlichen Hygienevorschriften in Bezug auf Futter, Schlafplatz und Tierhaaren respektiert werden. Die Gebühr muss bei der Ankunft gezahlt werden. Tiere dürfen nicht alleine oder in der Nähe der Unterkunft zurückgelassen werden. Sie müssen stets an Leine geführt werden, über eine Markierung (Tätowierung) verfügen und gegen Tollwut geimpft sein. In den Sunélia Luxe TAGS Unterkünften sind Hunde nicht gestattet, in den anderen Unterkünften darf ihr Gewicht maximal 6kg betragen. Hunde der Kategorien 1 und 2 sind verboten.

### EMPFANG

Bei Ihrer Ankunft müssen Sie sich umgehend an der Rezeption anmelden. Gegen eine Kautions von 5 (pro Stück) wird Ihnen ein Armband ausgestellt. Dieses nicht wieder verwendbare Armband trägt zur Sicherheit unserer Gäste bei und verhindert das Eindringen unbefugter Personen. Die Kautions erhalten Sie zurück, wenn Sie bei Ihrer Abreise die Armbänder zurückbringen. Jegliche Andenken, die sich auf die Höhe der Aufenthaltszeit beziehen, wird auf Ihre Kautions abgezogen. Eine Markierung (Tätowierung) verfügen und gegen Tollwut geimpft sein. Wenn Sie am Anreisetag kommuniziert werden. Besucher, die mehr als 2 Stunden auf unserem Gelände verbringen, müssen sich an der Rezeption anmelden und eine Gebühr entrichten.

### WASSERPARK

Aus hygienischen Gründen sind weiße Badeshorts im gesamten Badebereich strengstens untersagt.

### STÖRNIERUNGSGERÜHREN

Falls keine Reiserücktrittsversicherung abgeschlossen wurde oder diese nicht greift, wird ein Teil der bereits gezahlten Beträge einbehalten oder nach den folgenden Regeln fällig:

### UNTERKÜNFE

Stornierung mehr als 60 Tage vor Anreise: 35 €  
Stornierung 31-60 Tage vor Anreise: 30% des Gesamtpreises  
Stornierung 21-30 Tage vor Anreise: 50% des Gesamtpreises  
Stornierung 8-20 Tage vor Anreise: 75% des Gesamtpreises  
Stornierung 2-7 Tage vor Anreise: 90% des Gesamtpreises  
Stornierung weniger als 2 Tage vor Anreise: 100% des Gesamtpreises wird fällig.

### STELLPLÄTZE

Stornierung mehr als einen Monat vor Anreise: 35 € werden einbehalten.  
Stornierung weniger als einen Monat vor Anreise: 30% des Gesamtpreises wird einbehalten.  
Bearbeitungsgebühren werden in keinem Fall erstattet.

### ROCKTRITTSVERSICHERUNG

Die Reisektrittversicherung ist freiwillig und nicht im Preis enthalten. Sie kann gegen eine Gebühr in Höhe von 2% des Gesamtpreises für Aufenthalt mit weniger als 7 Übernachtungen erhoben werden. Bei Aufenthalten ab 7 Nächten wird diese Kosten angeboten. Die Versicherung muss zum Zeitpunkt der Registrierung bezahlt werden. Preisminderungen im Falle einer verspäteten Anreise oder vorzeitigem Abreise werden nicht gewährt.

### A/ ART DER GARANTIE

Die Rücktrittsversicherung sichert die geleistete Anzahlung ab (aber nicht die Bearbeitungsgebühr) und greift, falls der Versicherungsnehmer seinen Aufenthalt aus einem der folgenden Gründe stornieren muss:

- 1- Schwere Krankheit, schwerer Unfall oder Tod des Versicherungsnehmers, seines legalen oder tatsächlichen Lebensgefährten oder nahen Angehörigen (Vermund, Kinder, Eltern, Bruder, Schwester, Schwager, Schwiegertochter, Schwiegertochter oder Schwiegerehemann).
- 2- Major material damage caused by theft, fire or natural disasters affecting the property of the insured and requiring their presence.
- 3- Stornierung des Reisepartners des Versicherungsnehmers oder einer in der Buchung eingetragenen Person aus einem der versicherten Gründe.
- 4- Folgen, Komplikationen und Komplikationen oder Verschlechterungen einer Krankheit oder eines Unfalls, die vor der Buchung bekannt waren.

5- Komplikationen während einer Schwangerschaft.

6- Mündigkeit des Versicherten aus wirtschaftlichen Gründen.

### B/ PFlichten IM FALLE EINER STÖRNIEU

Der Versicherungsnehmer muss den Campingplatz Le Fief umgehend und innerhalb von 48 Stunden per Einschreiben über die Sternierung informieren. Die richtigen Belege müssen so schnell wie möglich vorliegen: ärztliches Attest, Frankschreibung oder Nachweise über Rechtsfrügung erhaltener Behandlungen, Krankenhausbelege, Sterbeurkunde. Der Versicherungsnehmer ist verpflichtet, das Datum und die bekannten oder vermuteten Umstände anzugeben, die zur Stornierung geführt haben.

### ZAHLSCHRIFT

Scheck, Postanweisung, Euroscheck oder französische Ferienscheks, Bankkarte, Überweisung.  
IBAN: FR76 1380 7000 5151 0215 5611 329  
BPBA St Brevin les Pins

## RESERVERINGSVOORWAARDEN

### DE RESERVERING ZAL IN AANMERKING WORDEN GENOMEN

- Na akkoord van de directie,
- Met uw handtekening onderaan de volledig ingevulde overeenkomst,
- Na uw aantekening van 30% van het totale bedrag van het verblijf + € 35 aan niet-terugbetaalbare administratiekosten + 2% van de kosten van uw verblijf voor een optionele annuleringsverzekering.

Voor huuraccommodaties: Het uitstaande bedrag moet 30 dagen voor uw aankomst betald zijn.

### TOERISTENVERBLIJF

De toeristenbelasting die aan de gemeente wordt betaald, is niet inbegrepen in de tarieven. Voor kompeerplassen: Het uitstaande bedrag moet op de dag van aankomst worden betaald.

### TOERISTENBELASTING

De toeristenbelasting die aan de gemeente wordt betaald, is niet inbegrepen in de tarieven. Voor kompeerplassen: De toeristenbelasting die aan de standplaats wordt betaald, is niet inbegrepen in de tarieven.

### TOERISTENRITS

De toeristensnelheid die aan de gemeente wordt betaald, is niet inbegrepen in de tarieven. Voor kompeerplassen: De toeristensnelheid die aan de standplaats wordt betaald, is niet inbegrepen in de tarieven.

### TOERISTENBLASING

De toeristensbelasting die aan de gemeente wordt betaald, is niet inbegrepen in de tarieven. Voor kompeerplassen: De toeristensbelasting die aan de standplaats wordt betaald, is niet inbegrepen in de tarieven.

### TOERISTENBLASING

De toeristensbelasting die aan de gemeente wordt betaald, is niet inbegrepen in de tarieven. Voor kompeerplassen: De toeristensbelasting die aan de standplaats wordt betaald, is niet inbegrepen in de tarieven.

### TOERISTENBLASING

De toeristensbelasting die aan de gemeente wordt betaald, is niet inbegrepen in de tarieven. Voor kompeerplassen: De toeristensbelasting die aan de standplaats wordt betaald, is niet inbegrepen in de tarieven.

### TOERISTENBLASING

De toeristensbelasting die aan de gemeente wordt betaald, is niet inbegrepen in de tarieven. Voor kompeerplassen: De toeristensbelasting die aan de standplaats wordt betaald, is niet inbegrepen in de tarieven.

### TOERISTENBLASING

De toeristensbelasting die aan de gemeente wordt betaald, is niet inbegrepen in de tarieven. Voor kompeerplassen: De toeristensbelasting die aan de standplaats wordt betaald, is niet inbegrepen in de tarieven.

### TOERISTENBLASING

De toeristensbelasting die aan de gemeente wordt betaald, is niet inbegrepen in de tarieven. Voor kompeerplassen: De toeristensbelasting die aan de standplaats wordt betaald, is niet inbegrepen in de tarieven.

### TOERISTENBLASING

De toerist

# TERRAIN DE CAMPING SUNELIA LE FIEF

## REGLEMENT INTERIEUR

### I - CONDITIONS GENERALES

#### 1) CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis à pénétrer, à s'installer, et séjourner sur un terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire ou son représentant. Il a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du terrain de camping ainsi qu'au respect de l'application du présent règlement intérieur.

Le fait de séjourner sur le terrain de camping implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer.

#### 2) FORMALITES DE POLICE

Toute personne devant séjourner au moins une nuit dans le terrain de Camping doit au préalable présenter au gestionnaire ou son représentant ses pièces d'identité et remplir les formalités exigées par la police.

Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront admis qu'avec une autorisation écrite de ceux-ci.

#### 3) INSTALLATION

La tente ou la caravane et le matériel y afférent doivent être installés à l'emplacement indiqué conformément aux directives données par le gestionnaire ou son représentant.

#### 4) BUREAU D'ACCUEIL

Ouvert de 8h30 à 20h00 (haute saison) et de 9h à 19h en basse saison.

On trouvera au bureau d'accueil tous les renseignements sur les services du terrain de camping, les informations sur les possibilités de ravitaillement, les installations sportives, les richesses touristiques des environs et diverses adresses qui peuvent s'avérer utiles.

#### 5) REDEVANCES

Les redevances sont payées au bureau d'accueil. Leur montant fait l'objet d'un affichage à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil. Elles sont dues selon le nombre de nuits passées sur le terrain.

Les usagers du terrain de camping sont invités à prévenir le bureau d'accueil de leur départ dès la veille de celui-ci.

Les campeurs ayant l'intention de partir avant l'heure d'ouverture du bureau d'accueil doivent effectuer la veille le paiement de leurs redevances.

#### 6) BRUIT ET SILENCE

Les usagers du terrain de camping sont instamment priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins.

Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible.

Les chiens et autres animaux ne doivent jamais être laissés en liberté. Ils ne doivent pas être laissés au terrain de Camping, même enfermés en l'absence de leurs maîtres qui en sont civilement responsables.

Le silence doit être total entre 22 H et 7 H.

#### 7) VISITEURS

Après avoir été autorisés par le gestionnaire ou son représentant, les visiteurs peuvent être admis dans le terrain de camping sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent.

Le campeur peut recevoir un ou des visiteurs à l'accueil. Si ces visiteurs sont admis à pénétrer dans le terrain de camping, le campeur qui les reçoit peut être tenu d'acquitter une redevance, dans la mesure où le visiteur a accès aux prestations et/ou installations du terrain de camping. Cette redevance fait l'objet d'un

affichage à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil.

Les voitures ainsi que les animaux de compagnie des visiteurs sont interdits dans le terrain de camping.

#### 8) CIRCULATION ET STATIONNEMENT DES VEHICULES:

A l'intérieur du terrain de camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse limite de 10km/h.

La circulation est interdite entre 23 H et 7 H.

Ne peuvent circuler dans le terrain de camping que les véhicules qui appartiennent aux campeurs y séjournant. Le stationnement, strictement interdit sur les emplacements habituellement occupés par les abris de camping, ne doit pas, en outre, entraver la circulation ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants.

#### 9) TENUE ET ASPECT DES INSTALLATIONS:

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping.

Il est interdit de jeter des eaux usées sur le sol ou dans les caniveaux.

Les «caravaniers» doivent obligatoirement vider leurs eaux usées dans les installations prévues à cet effet.

Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers, doivent être déposés dans les poubelles.

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping et de ses installations, notamment sanitaires.

Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage.

L'étendage du linge se fera le cas échéant au séchoir commun. Cependant, il est toléré jusqu'à 10 heures à proximité des abris, à la condition qu'il soit très discret et ne gêne pas les voisins. Il ne devra jamais être fait à partir des arbres.

Les plantations et les décos florales doivent être respectées. Il est interdit au campeur de planter des clous dans les arbres, de couper des branches, de faire des plantations.

Il n'est pas permis non plus de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, ni de creuser le sol.

Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du terrain de camping sera à la charge de son auteur.

L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être maintenu dans l'état dans lequel le campeur l'a trouvé à son entrée dans les lieux.

## 10 ) SECURITE

### a) Incendie

Les feux ouverts (bois, charbon, etc.) sont rigoureusement interdits. Les réchauds doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et ne pas être utilisés dans des conditions dangereuses.

En cas d'incendie aviser immédiatement la direction. Les extincteurs sont utilisables en cas de nécessité.

Une trousse de secours de première urgence se trouve au bureau d'accueil

### b) Vol

La direction est responsable des objets

déposés au bureau et a une obligation générale de surveillance du terrain de camping. Le campeur garde la responsabilité de sa propre installation et doit signaler au responsable la présence de toute personne suspecte.

Bien que le gardiennage soit assuré, les usagers du terrain de camping sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel.

### 11) Jeux

Aucun jeu violent, ou gênant, ne peut-être organisé à proximité des installations.

La salle de réunions ne peut-être utilisé pour les jeux mouvementés.

Les enfants devront toujours être sous la surveillance de leurs parents.

### 12) GARAGE MORT

Il ne pourra être laissé de matériel non occupé sur le terrain, qu'après accord de la direction et seulement à l'emplacement indiqué. Une redevance, dont le montant sera affiché au bureau, sera due pour le « garage mort ».

ce dernier de cesser les troubles.

En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat.

En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.

## II - CONDITIONS PARTICULIERES

### ANIMAUX :

Les animaux sont acceptés dans les locations (sauf luxe VIP) et sur les emplacements si les règles d'hygiènes élémentaires sont respectées (nourriture, couchage, poils) et moyennant une redevance indiquée sur les tarifs et acquittée le jour de l'arrivée. Ils doivent en aucun cas être laissés seuls ou aux abords de la location. Ils doivent être tenus en laisse, tatoués, vaccinés contre rage. Le certificat anti-rabique sera demandé à l'arrivée. Les chiens de catégorie 1 et 2 sont interdits.

### 13) AFFICHAGE

Le présent règlement intérieur est affiché à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil. Il est remis au client à sa demande.

### 14) INFRACTION AU REGLEMENT INTERIEUR:

Dans le cas où un résidant perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le gestionnaire ou son représentant pourra oralement ou par écrit s'il le juge nécessaire, mettre en demeure